

# SCÉAUX

MAGAZINE

Mensuel municipal - Novembre 1998 - N° 279



**Collecte sélective**  
Les déchets verts

p. 5

**L'info du mois**  
Taxe d'habitation

p. 6

**Dossier**  
La rampe de roller

p. 10

**Page d'histoire**  
Petite chronique  
du temps passé

p. 18



## Attention !

### Avez-vous pensé à vos papiers d'identité ?

En raison d'une procédure expérimentale mise en place dans les Hauts-de-Seine, les délais pour obtenir une nouvelle carte d'identité seront plus longs qu'auparavant. Il est recommandé de se présenter à la mairie pour connaître la liste des documents nécessaires.

## Collecte alimentaire

**Samedi 28 novembre 1998** : journée de collecte alimentaire des associations caritatives et associations de quartier de la ville de Sceaux.

La collecte aura lieu à la fois dans les écoles et dans les différents centres commerciaux (quartiers des

Blagis, de Robinson et centre-ville) avec le soutien de la ville.

Les denrées données sont remises au long de l'hiver aux plus démunis à Sceaux en particulier par l'intermédiaire des associations d'entraide.

## AIDES - Ruban rouge

Dans le cadre de la Journée mondiale de lutte contre le sida du 1<sup>er</sup> décembre, Aides Hauts-de-Seine organise comme l'an dernier une manifestation afin de sensibiliser le public sur la solidarité auprès des personnes touchées par le VIH et de leurs proches.

Le samedi 28 novembre de 15 h à

18 h sur les marches de la grande Arche de la Défense, venez déposer des bougies pour former un immense ruban rouge.

**Aides Ile-de-France  
Pôle des Hauts-de-Seine  
10 rue Victor Hugo - 92700  
Colombes - Tél. 01 41 19 09 09**

## Vignette automobile 1999

La vignette automobile sera en vente **du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 1998**.

Au cours de cette période, les usa-

gers pourront acquérir les vignettes auprès des débitants de tabac du département du lieu d'immatriculation de leurs véhicules.

## Régie publicitaire : information pour tous les annonceurs

La ville de Sceaux avait confié en avril 1998 la régie publicitaire pour *Sceaux magazine* à la société EDL (Éditions de Liesse).

Des difficultés étant apparues dans l'exécution du contrat, celui-ci a été résilié le 28 août 1998.

La société EDL n'est donc plus mandatée pour effectuer quel-

conque démarche publicitaire concernant les éditions de la ville de Sceaux.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez appeler le service Communication/Relations publiques de la ville de Sceaux (Mme Millet) en téléphonant au 01 41 13 33 40.

## Sommaire

<b>Loisirs</b> .....	<b>2</b>
<b>Très vite</b> .....	<b>3</b>
<b>Les Scéens</b> .....	<b>4</b>
<b>Collecte</b> .....	<b>5</b>
• Les déchets verts	
<b>L'info du mois</b> .....	<b>6 et 7</b>
• Impôts : moins que l'inflation 1998 pour la Ville	
<b>Reportages</b> .....	<b>8 et 9</b>
• Succès pour la 2 <sup>e</sup> foire gastronomique	
• Les expos	
• Forum Giga la Vie	
<b>Dossier</b> .....	<b>10 et 11</b>
• La rampe de roller devenue espace d'animation	
<b>Action culturelle</b> .....	<b>12 et 13</b>
• École nationale de musique	
• Bibliothèque municipale	
• Novembre aux Gémeaux	
<b>Conseil municipal</b> .....	<b>14 à 17</b>
• Séance publique du 30 septembre 1998	
• Opinion des groupes de la majorité	
• Opinion des groupes de l'opposition	
<b>Page d'histoire</b> .....	<b>18</b>
• Petite chronique du temps passé : Sceaux aux temps révolutionnaires	
<b>Action éducative</b> .....	<b>19</b>
• Élections des parents d'élèves aux conseils d'écoles	
• Menus au restaurant scolaire jusqu'au 4 décembre	
<b>Action sociale</b> .....	<b>20</b>
• Ça bouge chez les bébés...	
• Don du sang	
• Le siège de la CNAV fermé pour travaux	
• 3 <sup>e</sup> âge : nouveaux services	
• Permanences Action sociale	
• Objectif emploi : c'est parti !	
<b>Environnement</b> .....	<b>21</b>
• Renouvellement de la plantation d'alignement avenue Sully Prudhomme	
• Courons ensemble dans huit parcs des Hauts-de-Seine	
• 24 <sup>e</sup> cross de la ville de Sceaux	
<b>Associations</b> .....	<b>22 à 30</b>
<b>Bon à savoir</b> .....	<b>31 à 33</b>
<b>Petites annonces</b> .....	<b>34</b>
<b>Services de garde</b> .....	<b>35</b>

**SCEAUX MAGAZINE N° 279 - Novembre 1998**

Mensuel Municipal - 39<sup>e</sup> année

Directeur de la publication : Pierre Ringenbach

Rédacteur en chef : Chantal Brault

Édition : Ville de Sceaux - Service Communication

Responsable du service : Françoise Millet-Élichabéhère - Assistante : Claudine Chauveau

Responsable d'édition : Claire Veyne

Hôtel de Ville - 122, rue Houdan 92330 Sceaux - Tél. 01 41 13 33 00 - Fax 01 41 13 33 99

Imprimerie : Desbouis-Grésil - 91230 Montgeron

# État civil

## NAISSANCES

### Enregistrées

du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 1998

- Louis, Alain, Denis POILVERT
- Valentin, Louis, Gabriel GIRAUD
- Sarah HASSOUNI
- Marianne, Julie TARNAT
- Yannis, Ali, Antoine ELRHARBI
- Bastien, Christophe GICQUEL
- Nathan, Shawn DA GUIA PERES
- Antoine, Georges, François GEFFRAY
- Ivan TCHERNOUKHA
- Émilie JÉRÔME
- Loïc, Jean, Romain TROGER
- Maxime LOUIS
- Mattéo RAIMBAULT
- Hugo, Charlie, Samuel BOUCHARA
- Guillaume KRIZMAN
- Stanislas, Marie, Jean DUFAY

## MARIAGES

### En septembre

- Stéphane, Gabriel, Georges COUDERC et Anne-Sophie DEBAY
- François, Didier, Jean SERRON et Maud, Suzanne, Eugénie, Marie SCHERENITCH
- Thierry, Claude DUBOCAGE et Anne, Armelle, Marie CHARPENTIER
- Ramin AGHDAEE et Consuelo, Angela GALBIATI
- Jean-Louis, Yves CARSALADE et Sandrine, Anna, Suzanne PENNEC
- Bruno, Patrick THIERRY et Valérie, Hélène, Renée RABARON
- Christian, Louis, Jean WAGNER et Denise, Jeanne LE NIR
- William, Guy JOUY et Enjia ZHU

- Christophe, Marcel, Enrico MAROT et Jennifer, Julie TALIBON
- Didier, André, Jean PROVOST et Catherine, Éliane, Madeleine PUYRAUD
- Asuka SHIBATA et N'Diekou, Gisèle, Elysa RÉAUX

## DÉCÈS

### Enregistrés entre le 1<sup>er</sup> et 31 septembre 1998

- Lucette, Renée, Jeanne PÉRICA
- Simone, Maria, Renée GUILLOIS épouse DUPAY
- Louis ANDRÉ
- Régis, André DEGROS
- André DEVOUCOUX
- Joseph, Jean GASPARI
- Pierre, Arsène HAUET
- Henriette, Françoise, Marie-Joseph DELAUNAY veuve FRÉMY
- Mohand, Saddek OURABAH
- Robert, Florent, Henri GRÉGOIRE
- Georges, Albert, Marie, Joseph LAVIE
- Odette, France FERRAND veuve LAVERGNE
- Gilberte, Madeleine GAUME épouse CORSET
- Jean, Albert, Édouard DISCHERT
- Thi, Duyen KIEU veuve HOANG
- Ernest, Marcel HENRY
- Jean, Joseph GRIFFOUL
- Jean, Ange GALVAN
- Élise, Léontine, Hélène DESCHAMPS veuve ABRIOUX
- François, Jean-Pierre GRAFFEUILLE
- Cécile SIMON veuve DELMAT
- Malik, Nadir KHIARI
- Odette, Marcelline, Juliette ROBÉ veuve BECQUET

# S'inscrire sur les listes électorales

## Un droit - un devoir

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir participer aux différents scrutins. Pour pouvoir voter à partir de 1999, la date limite d'inscription est le jeudi 31 décembre 1998 à 17 h 45.

Sont électeurs tous les Français et Françaises majeurs, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi.

Les personnes non inscrites sont invitées à demander leur inscription à la mairie au plus tard le jeudi 31 décembre, afin de pouvoir voter dès 1999.

## Comment s'inscrire ?

Il suffit :

- soit de se présenter personnellement à la mairie,
- soit de formuler sa demande par correspondance (de préférence sous pli recommandé),
- soit de donner un pouvoir écrit à un tiers (mandataire) qui procédera aux formalités d'inscription auprès de la mairie. Cet appel concerne tout particulièrement :
- ceux qui ont atteint ou atteindront l'âge de 18 ans avant le 28 février 1999,
- ceux qui ont déménagé : l'inscription sur les listes électorales après un déménagement n'est en aucun cas automatique ; les personnes qui déménagent et désirent être inscrites sur les listes élec-

torales de leur nouvelle commune de résidence doivent demander leur inscription à la mairie.

## Pièces justificatives à fournir

Il faut présenter des pièces établissant son identité et son attaché avec la commune.

- L'identité est prouvée par l'une des pièces suivantes :
- la carte nationale d'identité,
- le livret de famille ou fiche d'état civil,
- le livret militaire ou la carte du service national,
- le passeport, même périmé.
- L'attaché avec la circonscription du bureau de vote est prouvée par :

- soit une preuve de domicile ou de résidence : quittance de loyer, facture de téléphone ou d'électricité (avec une déclaration certifiant que le domicile de l'intéressé est celui des parents pour les jeunes accédant à la majorité),
- soit un certificat du percepteur établissant la qualité de contribuable.

Faites sans tarder cette démarche simple pour être sûr d'être inscrit sur les listes électorales à la date du 31 décembre.

Les électeurs qui ont changé d'adresse à l'intérieur de la commune doivent impérativement le signaler avant le 31 décembre 1998.

Les jeunes qui auront 18 ans au cours de l'année 1999 peuvent demander leur inscription dès le mois de janvier.

## Distinction

### Ordre du Mérite Agricole

Au grade de Chevalier

M. Kieu Duong Phan - 1 allée des Sycomores

## Comité scéen pour le souvenir du Général de Gaulle

Le lundi 9 novembre prochain, il y aura vingt-huit ans que le Général de Gaulle nous a quittés. Ce vingt-huitième anniversaire de sa mort sera marqué à Sceaux par le dépôt d'une gerbe au Monument de la place du Général de Gaulle, à 19 heures précises, en présence de M. le Maire. Toutes celles et tous ceux qui voudront se joindre à nous pour ces

quelques instants de recueillement seront les bienvenus.

Si vous désirez participer à l'achat de la gerbe dont nous nous chargeons, vous pouvez nous adresser votre don à :

BP 72, 92333 Sceaux Cedex - Chèque à l'ordre de l'association.

Jean-Louis Oheix, président

À titre expérimental  
jusqu'au 14 décembre 1998

# Collecte des déchets verts

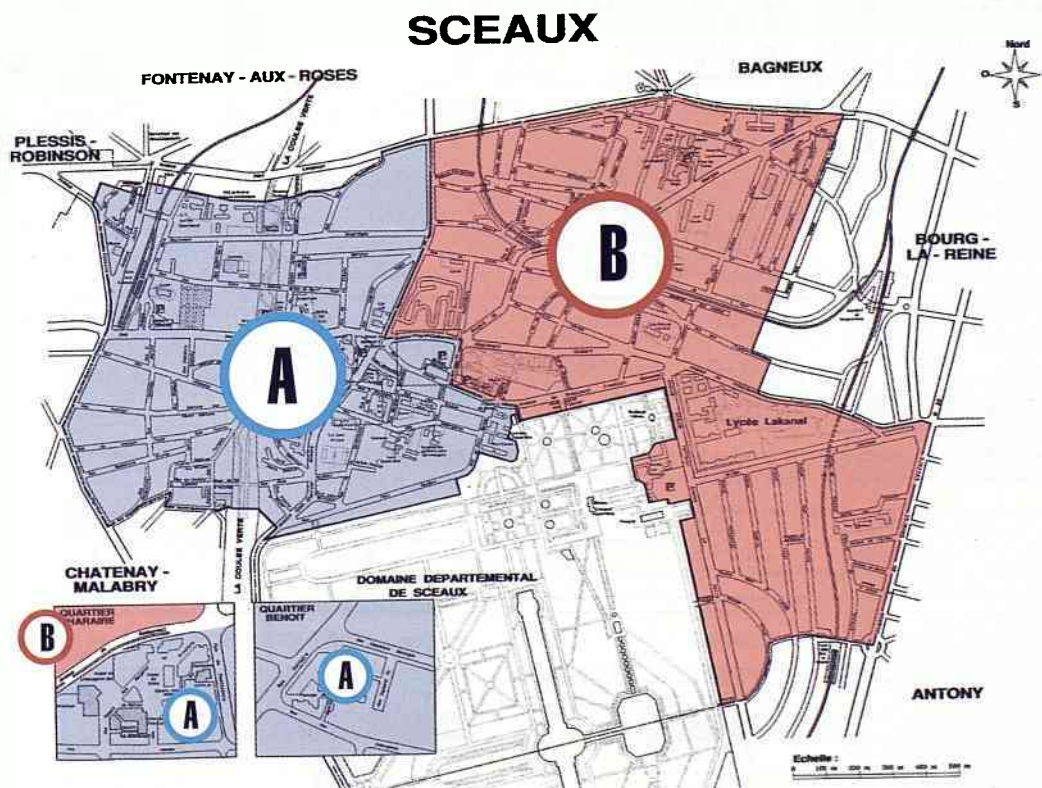
Le gazon,  
les feuilles mortes,  
les résidus  
d'élagage,  
de taille de haies  
ou d'arbustes,  
les petits  
branchages.



## Comment ?

- Vous déposez vos déchets verts exclusivement dans les sacs biodégradables "Ville de Sceaux".
- Ils sont en vente à la mairie\* au prix de 7 francs.
- Les sacs doivent impérativement être déposés ouverts.

\*Aux services Techniques de la mairie  
132 rue Houdan, tous les jours de  
8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 45,  
les mardis 10 et 24 novembre et  
8 décembre jusqu'à 20 h et les  
samedis matin 7 et 21 novembre  
et 5 décembre de 8 h 30 à 12 h  
à la mairie 122, rue Houdan, service  
des régies (bâtiment de l'Action  
éducative).



## Quand ?

Les déchets verts sont collectés une fois tous  
les 15 jours, le lundi, par secteur.

A : secteur ouest  
lundi 9 novembre 1998  
lundi 23 novembre 1998  
lundi 14 décembre 1998

B : secteur est  
lundi 2 novembre 1998  
lundi 16 novembre 1998  
lundi 7 décembre 1998

trier pour  
recycler  
c'est une seconde  
nature!

VILLE DE  
SCEAUX

# Impôts : moins que l'inflation en 1998 pour la Ville

L'automne est marqué chaque année par un moment désagréable : le paiement des impôts locaux. L'évolution des taux communaux, votée en mars dernier, en est la composante la mieux connue des contribuables. L'évolution des taux départementaux et régionaux, et celle des bases, sur lesquelles la commune et le Conseil municipal n'ont aucune prise, le sont moins. C'est pourtant l'ensemble de ces évolutions qui détermine l'imposition globale réclamée au contribuable. Après la taxe foncière sur les propriétés bâties dans Sceaux magazine, nous vous présentons ce mois-ci l'avis d'imposition à la taxe d'habitation d'un contribuable scéen.

**1998**

**TAXE D'HABITATION**  
VOTÉE ET PERÇUE PAR  
LA COMMUNE, LE DÉPARTEMENT, LA RÉGION  
ET DIVERS ORGANISMES

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DÉPARTEMENT : HAUTS DE SEINE  
COMMUNE : SCEAUX  
LIEU DE L'IMPOSITION :

ÉLÉMENTS DE CALCUL	COMMUNE			SYNDICATS de communes		INTER-COMMUNALITÉ		DÉPARTEMENT		RÉGION		TAXE SPÉCIALE D'ÉQUIPEMENT	TOTAL DES COTISATIONS
Valeur locative brute ①	85190	85190	②					85190	85190				
Valeur locative moyenne	35450	35450						35450	24860				
Abattements ③													
• général à la base	%							%	05%	1240			
• personne(s) à charge									10%	4960			
– par pers. rang 1 ou 2 pour 2 personnes	20%	14180	14180					20%	25%	6210			
– par pers. rang 3 ou + pour 1 personne(s)	25%	8860	8860										
• spécial à la base	%							%					
Base nette d'imposition ④	62150	62150						62150	72780				
Taux d'imposition 1998 ①	9,04%	0,0564%						5,96%	1,04%				
Cotisations ⑤	5618	23	⑥					3704	757	⑧			10102
7 699087380377893													
347361S 0710427367R													
347346F 0710427351Y													
• Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑨ ..... ▶ + 444 • Prélèvement sur base d'imposition élevée ⑩ ..... ▶ + 124													
SOMME À PAYER												10670 F	

Depuis 1997, les allègements de taxe d'habitation sont accordés en fonction du montant de vos revenus (voir au verso).

I	ANNÉE 1997	ANNÉE 1998	CE QUI REPRÉSENTE UNE VARIATION	
			EN VALEUR	EN POURCENTAGE
COMMUNE	5554	5618	+64	+1,15 %
INTERCOMMUNALITÉ				%
DÉPARTEMENT	3559	3704	+145	+4,07 %
RÉGION	749	757	+8	+1,07 %
AUTRES BÉNÉFICIAIRES DONT PRÉLEVEMENTS ETAT	581	591	+10	
⑥ TOTAL DES COTISATIONS	10443	10670	+227	+2,17 %
⑩ ALÈGEMENTS PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTAT				%
③ = ⑥ - ⑩	10443	10670	+227	+2,17 %

\* Pour 1997, compte non tenu des éventuels dégrèvements ou impositions supplémentaires.

II	COMMUNE Conseil municipal	INTERCOMMUNALITÉ Conseil d'agglomération	DÉPARTEMENT Conseil général	RÉGION Conseil régional
TAUX 1997	9,02	-	5,78	1,04
TAUX 1998	9,04	-	5,96	1,04

Ces collectivités peuvent également modifier les abattements déduits pour le calcul de la base nette d'imposition (voir cadre Abattements ci-dessus et ③ au verso).

Ce contribuable, dont la situation de famille n'a pas changé dans le courant de l'année 1997, a vu sa taxe d'habitation passer de 10 443 F en 1997 à 10 670 F en 1998, soit une augmentation de 227 F ou 2,2%. Cette augmentation globale avait été annoncée dès le vote du budget municipal en mars dernier (voir Sceaux magazine n° 275, mai 1998, rubrique "Info du mois").

La revalorisation automatique des bases de 1,1%, décidée par l'État, justifie 115 F de l'aug-

mentation. La hausse du taux d'imposition du Département des Hauts-de-Seine, qui est passé de 5,78% à 5,96%, explique 106 F. Le taux de la Région est resté inchangé.

Quant à la commune, elle a fait progresser son taux de taxe d'habitation de 9,02% à 9,04%. Cette variation des taux décidée par la Ville représente donc une somme à payer supplémentaire de 6 F. La part communale de la taxe d'habitation n'augmente

ainsi que de 1,15% entre 1997 et 1998.\*

La grande modération fiscale voulue par la Ville et votée en mars dernier, tant sur la taxe d'habitation que sur la taxe foncière, vient ainsi atténuer fortement la hausse votée par le Département.

\* Il est toutefois possible que le jeu des abattements, qui varient en fonction de la valeur locative moyenne, fasse varier la hausse globale de 0,1 % à 0,2 % autour de la hausse moyenne de 2,2 %.

Afin de faciliter les démarches des personnes qui ont besoin d'informations avant le paiement de leurs impôts, le Centre des impôts, compétent au regard de la taxe d'habitation, sera exceptionnellement ouvert au public jusqu'au 13 novembre inclus, tous les jours du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

En dehors de cette période, la réception du public sera assurée dans les conditions habituelles, c'est-à-dire chaque mardi et vendredi, de 9 h à 12 h. Centre des impôts - 130 rue Houdan - Tél. 01 40 91 11 72.

## LÉGENDE

- ① Ce taux a été adopté lors du Conseil municipal du 24 mars dernier.
- ② Cette valeur locative brute est le résultat d'une multiplication entre la surface du logement (éventuellement corrigée d'éléments de confort) et un tarif au m<sup>2</sup> fixé en fonction du classement du logement. Elle a été automatiquement augmentée par les services fiscaux de 1,1% en 1998 par rapport à 1997.
- ③ Ces abattements ont été fixés par le Conseil municipal au maximum légal. Ils s'appliquent à la valeur locative moyenne de la commune (à Sceaux, 35 450 F en 1997). Attention : si votre taxe d'habitation augmente de manière importante, c'est peut-être parce que votre

situation familiale fiscale a changé et que certaines personnes ne sont plus considérées à votre charge.

④ Cette valeur locative nette est obtenue en retranchant de la valeur locative brute le montant des abattements.

⑤ Cette somme va à la commune.

⑥ Cette somme va au syndicat du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Sceaux.

⑦ Cette somme va au Département des Hauts-de-Seine.

⑧ Cette somme va à la Région Ile-de-France.

⑨ Ces sommes vont à l'État.

## Avantage fiscal pour les familles scéennes

La Ville a adopté, voici de nombreuses années, les montants maximaux d'abattements pour charges de famille. Ainsi, dans le cas ci-contre d'un contribuable marié ayant trois enfants, cette décision procure une économie d'impôts d'environ 3 400 F. Cet avantage est de 2 000 F pour une famille de deux enfants et de 4 700 F pour une famille de quatre enfants.

# TAXE D'HABITATION

# Succès pour la 2<sup>e</sup> foire gastronomique



Le CE1 de Mme Gautier (école élémentaire des Blagis).

Dans le cadre de la semaine du goût, l'association des commerçants des Blagis, avec l'appui de la mairie de Sceaux a organisé les 16, 17 et 18 octobre, la 2<sup>e</sup> foire gastronomique des Blagis qui a de nouveau connu un vif succès. 30 exposants, producteurs de toutes les régions de France ont fait déguster

leurs meilleurs produits, fromages, foies gras, salaisons, confitures, miels et leurs plus grands crus.

Tout en parcourant les stands, les nombreux visiteurs ont pu se divertir au son de l'accordéon, de la fanfare et des percussions. Ils ont pu déguster huîtres, tartiflettes, poêlée vendéenne et se croire encore un peu en vacances autour du barbecue de la boucherie Coupé.

Les enfants du groupe scolaire des Blagis ont pu découvrir comme leurs aînés la fabrication des calissons d'Aix. Les élèves de CE1 ont confectionné et dégusté dans le laboratoire de la boulangerie De Paw, de nombreuses viennoiseries. Les visiteurs ont été conviés au "jeu du juste poids du panier garni", M. et Mme Bony sont repartis avec le panier. Anne-Claire Lheure, elle, a gagné le four à micro-ondes offert par M. Nase (Ets Télé-vidéo-ménager des

Blagis) en se rapprochant le plus des 16,665 kg.

L'association des commerçants tient à remercier : la mairie de Sceaux pour sa participation et toute l'aide qu'elle lui a apportée, M. Delamarre, Mme Itié, directeurs de l'école élémentaire et de l'école maternelle et leurs équipes, la mairie d'Antony qui a fourni des stands, ses partenaires : le Crédit Lyonnais des Blagis, la Poste, l'équipe de la semaine du goût, les pépinières Nomblot, tous les exposants qui lui ont fait confiance, et tous les visiteurs qui lui ont fait l'honneur de leur visite.

À tous, nous disons "à l'année prochaine".



M. le Maire (à gauche) et M. Drocourt admirent la fabrication des calissons



Animation musicale par la Fanfare "Vingt ans après"

Rémi et Élisabeth Perruchot

## Vues sur parcs

Dans le cadre de "Chroniques d'un parc", le lundi 5 octobre dernier a été inaugurée au Petit Château, en présence de M. Roger Prévost, Premier vice-président du Conseil général, président du CAUE 92, de M. Philippe Laurent, conseiller général, administrateur du CAUE 92 et de nombreux invités, une exposition de photographies intitulée "Vues sur parcs". Cette exposition est consacrée au parc dans la ville aujourd'hui ; elle est ouverte au public tous les



jours (sauf le mardi) de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h, jusqu'au 21 décembre prochain.

## Les Mariés de l'an VI

Le 7 octobre dernier, une manifestation très conviviale réunissait les invités au vernissage de l'exposition "Les Mariés de l'An VI" organisée à la bibliothèque municipale dans le cadre de la célébration du bicentenaire du mariage à Sceaux de Désirée Clary et Jean-Baptiste Bernadotte. Ainsi qu'en témoigne la photo ci-contre, l'exposition se voulait avant tout une évocation du cadre et des personnages de cet événement. Nous rendrons compte des diffé-

rentes manifestations qui se sont déroulées à cette occasion dans le prochain numéro de *Sceaux magazine*.



## Peintures à l'huile - André Benoit

Une exposition de peintures à l'huile s'est déroulée dans la grande salle de la MJC du 29 septembre au 10 octobre 1998.

Le peintre n'était autre qu'André Benoit qui, après avoir terminé une carrière militaire de 40 ans avec le grade de général et avoir rempli les fonctions d'adjoint au maire de Sceaux plusieurs mandats

consécutifs, laisse maintenant libre cours à un penchant naturel que ses occupations professionnelles ne lui avaient pas laissé le loisir d'exprimer plus tôt. Dans les années de sa prime jeunesse, il avait été lauréat de concours organisés par la ville de Paris.

Les sujets traités concernent principale-



ment le paysage, mais le portrait, la nature morte, l'allégorie y trouvent aussi leur place.

De gauche à droite, André Benoit, Philippe Laurent, adjoint au maire, conseiller général des Hauts-de-Seine, et Chantal Brault, conseiller municipal délégué.

# Forum Giga la Vie

## Des connaissances en plus, des questions en moins



*Une importante opération de prévention santé destinée aux collégiens de Sceaux a eu lieu les 15 et 16 octobre au gymnase des Clos-Saint-Marcel.*

*Le Forum Giga la Vie, installé pour la 2<sup>e</sup> fois à Sceaux, correspond à une campagne de prévention santé montée et menée avec le Conseil général des Hauts-de-Seine. Cette action a concerné les jeunes scolarisés dans les collèges Lakanal, Marie Curie, Externat Sainte Jeanne d'Arc ainsi que les élèves du lycée professionnel Florian.*

*Au cours de ces 2 journées, près de 2 000 jeunes accompagnés de leurs professeurs, conseillers d'éducation ont découvert le forum et se sont rendus sur les différents modules.*

*Le jeudi 15, une nocturne "portes ouvertes" de 18 h à 22 h a permis à tout public de se rendre sur le forum.*

"Jamais, je n'aurais cru que manger des laitages, c'était si important !" - "Mais, alors, la pilule ça protège contre les enfants, pas contre le sida.", "Moi de toutes façons, j'ai deux petits frères, alors les biberons et les couches, je m'y

connaiss !". Pour sa seconde venue à Sceaux, le Forum de prévention santé a connu un vif succès auprès des collégiens. Au centre de cette vaste campagne d'informations, les 12-16 ans, mais aussi leurs parents et leurs éducateurs et professeurs.

### Pour que le dialogue s'installe

Durant deux journées entières, ils sont venus par classes entières découvrir le fonctionnement de leur corps et trouver auprès de spécialistes des réponses aux questions qu'ils se posent. Au programme, quatre

thèmes concernant la sexualité et les toxicomanies, la vie familiale, la nutrition et l'hygiène, enfin le dépistage et le sport. Des animateurs souvent jeunes, proches des adolescents, se sont efforcés de capter les attentions et d'expliquer dans un langage simple les principes de base du fonctionnement du corps humain.

Sujets bien souvent tabous, les questions de la contraception et des maladies sexuellement transmissibles ont suscité un intérêt tout particulier chez les jeunes, même s'il était souvent emprunt d'une gêne à peine dissimulée. Heureusement, murs d'images et films vidéos, tout était prévu pour suppléer à un dialogue difficile à établir et répondre à des interrogations trop souvent non formulées. Les jeux sous forme de questions-réponses sur les thèmes du sida et de l'hépatite B ont quant à eux permis que se crée un véritable échange entre les jeunes et les animateurs.

### Éducation et prévention

Plus de décontraction régnait autour des trois autres modules. Si les filles se sont montrées particulièrement attirées

par les animations sur le thème de la famille, les garçons se sont quant à eux davantage retrouvés sur le module dépistage et sport. Ainsi alors que les unes apprenaient à laver un biberon et à coucher bébé, recevant au terme de cette initiation un certificat d'aptitude au babysitting, les autres préféraient se soumettre au test du vélo ou prendre connaissance des effets négatifs du dopage. Dépistages visuel et auditif, visite chez le dentiste, prise de tension et mesure de la capacité respiratoire, le corps médical était fortement présent pour répondre aux inquiétudes les plus diverses et inculquer aux jeunes des principes simples de prévention.

Préférée des plus jeunes, la partie du Forum consacrée à la nutrition a satisfait les appétits toujours aguîsés à cet âge. Avec l'initiation au petit-déjeuner et les ateliers "cuisine dégustation" et "cuisine sans frontières", les enfants ont appris à connaître la composition des aliments, leur apport nutritionnel et l'importance de chacun des quatre repas de la journée. Motivation suprême, un petit encas composé d'une soupe, de crudités et de fromages leur était offert. Il venait agréablement compléter le pain et la barre de chocolat qui leur avait été distribués à l'entrée du forum.

La petite trousse de produits d'hygiène (offerte par Giga La Vie) à la main, chacun a pu ainsi reprendre le chemin du collège avec sûrement des connaissances en plus et des questions en moins... et quelque part, enfouies dans ses pensées, les coordonnées de ceux qui sauront écouter et conseiller en cas de besoin.

Sandrine BERNARD



Photos : D. Fradin



# La rampe de roller devenue espace d'animation

Début septembre, la rampe destinée à la pratique du roller et du skate est arrivée au jardin de la Ménagerie. Son installation a demandé quelques jours d'intervention à l'entreprise qui la livrait ainsi qu'aux services techniques de la ville.

Malgré de nombreux jours de pluie, elle connaît un vif succès et crée un véritable lieu d'animation pour jeunes et moins jeunes. En effet, autour de la rampe, enfants, adolescents et parents se retrouvent très nombreux dans un espace de rencontre gai, convivial et libre d'accès.

Les participants sont de niveaux bien différents, certains étonnent par la qualité des figures qu'ils exécutent avec talent.

Les plus jeunes hésitent un peu sous le regard vigilant des aînés. Ainsi la vie s'organise et Alexandre, l'animateur Jeunesse, présente le plus souvent, accompagne ce petit monde, devient l'interlocuteur privilégié et reste à l'écoute des projets qui ne manqueront pas de se réaliser.

Cependant il a fallu aussi que quelques règles soient édictées afin de veiller au meilleur fonctionnement et à la sécurité de tous.



Lors de l'inauguration, de nombreux jeunes entourent M. le Maire et Chantal Brault, conseiller municipal délégué à l'Action jeunesse.

## Les règles

Les horaires : il a paru raisonnable pour l'instant de limiter l'accès à cet espace notamment le soir afin que les riverains ne soient pas gênés après 20 h et ce, quelque soit l'heure de fermeture du jardin.

Seule la pratique du roller et du skate à l'exclusion de toute autre activité (vélo notamment) est autorisée sur la rampe. D'autres pratiques sont susceptibles d'endommager la rampe.

Sur la rampe, le port du casque et des protections adaptées est obligatoire. Nous espérons que la discipline des plus âgés servira d'exemple pour les plus jeunes et que les parents sauront persuader les plus "casse-cou" de cette nécessité.

La pratique du roller et du skateboard est sous l'entière responsabilité des pratiquants.

Une seule personne en activité est autorisée sur la rampe.

Il est bien évidemment formellement interdit de fumer ou de consommer de l'alcool sur l'espace roller-skate.

Ces différentes règles donnent lieu à un arrêté du maire, qui est affiché dans son intégralité sur les panneaux municipaux et sur la porte d'accès à l'espace roller-skate.

Mercredi 21 octobre se déroulait l'inauguration de la rampe.

Les jeunes avec ou sans rollers se sont retrouvés nombreux autour du maire pour lui dire toute leur satisfaction.

L'équipe des plus entraînés a fait pour le public une démonstration spectaculaire et les sauts et les figures exécutés en musique étaient remarquables.

# Comment est née la rampe ?



*Au cours d'un circuit de prospection, un de nos jeunes teste la structure d'une autre ville.*

La ville de Sceaux entretient depuis de nombreux mois des relations avec un groupe de jeunes pratiquants de roller, relations qui n'ont pas toujours été faciles mais qui ont permis d'établir un dialogue véritable et une connaissance mutuelle.

Le groupe a maintenant un peu "vieilli", il est composé de jeunes entre 15 et 20 ans qui pratiquent de manière assidue le roller, qu'ils considèrent comme un sport à part entière.

Ils ont été des interlocuteurs privilégiés pour la ville dans le choix de l'équipement.

Ces jeunes dont les habitudes étaient

la pratique sauvage du roller dans des lieux inappropriés et qui ont dérangé souvent les riverains, se sont sentis investis de quelques responsabilités dans l'élaboration d'un projet qui leur tenait à cœur.

En effet malgré l'impatience qu'ils ont manifesté de voir enfin aboutir leur rêve, un véritable dialogue s'est instauré.

Nous avons défini ensemble le type d'équipement le mieux adapté aux attentes du plus grand nombre.

Nous avons visité de nombreux sites de roller, ou skate parks, afin d'observer les pratiques, les fonctionnements, l'encadrement, les lieux d'implantation.

Très vite l'acquisition d'une rampe s'est avérée être la solution la plus satisfaisante.

### Où implanter cette structure ?

La recherche fut difficile, car les

## Des projets plein les poches !

À Brühl, notre ville allemande jumelée, sera organisée une manifestation autour du roller ce printemps. Notre groupe est invité à y participer. Une occasion de donner une nouvelle direction aux échanges jeunes.

Toujours dans le cadre d'échanges entre jeunes Européens, le groupe travaille à l'élaboration d'un séjour à Munich début mars 1999.

Le but de ces déplacements est bien évidemment de s'informer toujours plus sur leur passion commune, d'échanger et de partager des expériences avec d'autres jeunes et de rencontrer d'autres pratiquants, de mener à bien un projet de groupe...

Actuellement, le groupe travaille sur la phase de montage du projet, la recherche de contacts sur place, le transport, les financements...

Une phase d'élaboration qui demande beaucoup d'énergie et d'obstination, mais ils n'en manquent pas.

En perspective : des projets d'animations locales autour de la rampe, une compétition et des séances d'initiation pour les plus jeunes, et d'autres idées sont en préparation pour l'aménagement de cet espace roller-skate.

jeunes ne souhaitaient pas être relégués dans des endroits isolés, pour préserver leur sécurité et rester au centre d'animation de la ville, et il fallait aussi penser à la quiétude des riverains.

Le choix s'est porté sur le jardin de la Ménagerie. Les joueurs de boules ont été des partenaires très coopératifs, puisqu'ils ont accepté de céder un de leurs terrains pour permettre de créer cet espace roller-skate.

Ainsi, avec le moins de nuisance sonore possible, entre les jeux des tout-petits, les joueurs de boules, le

manège, le tennis club, au centre d'un carrefour d'animation idéal, au centre-ville, nos jeunes considèrent que nous avons fait le meilleur choix et leur bonheur fait plaisir à voir.

**Chantal Brault,**  
conseiller municipal délégué à  
l'Action jeunesse.

## Fiche technique

Il s'agit d'une rampe de 11,61 m de longueur et 6,12 m de largeur. Ses principales caractéristiques sont :

- une surface de roulement réalisée en deux couches de contre-plaqué marine recouverte de quatre couches de peinture polyuréthane pour lui conférer une plus grande résistance à l'usure et aux intempéries ;
- une plate-forme de part et d'autre de la piste, à 1,80 m de hauteur, avec rambarde, mais sans escalier d'accès de façon à en réserver l'usage, en pleine capacité, aux seuls pratiquants confirmés ;
- une ossature autoporteuse, en bois traité à l'autoclave, fongicide et insecticide, avec des joues en lamellé-collé, reposant sur une fondation constituée de deux longrines de béton armé coulées dans le sol ;
- un habillage de la partie inférieure incluant un dispositif acoustique destiné à limiter les émissions sonores.

La masse totale de l'installation est de 3 tonnes.

Une clôture grillagée, destinée à prévenir d'éventuels actes de malveillance, a simultanément été mise en place.

Le montant global de l'opération est de 260 000 F TTC.

Le Conseil général a participé à son financement, au titre d'aire de grands jeux, à hauteur de près de 46 000 F.



*Une équipe de jeunes rollers en tee-shirts Domisport exécute une exhibition pour célébrer l'inauguration de la rampe.*

# École nationale de musique de Bourg-la-Reine/Sceaux



## Récital violon / piano

Avec Stéphane CAUSSE - violon,  
et Isabelle GRÉGOIRE - piano,  
professeurs à l'ENM.

**Samedi 28 novembre à 20 h 45**  
**Auditorium de l'ENM**

Isabelle Grégoire est née en 1962. Premier prix de piano et de musique de chambre du CNSMP (Conservatoire de Paris), elle fut l'élève de Lucette Descaves et Jeanne Loriod pour le piano, de F. Rieunier, H. Challan, J.-C. Raynaud et J.-C. Henry pour l'écriture. Passionnée par l'accompagnement, elle obtient également son prix en cette discipline, puis le C.A. d'accompagnement.

Remarquée par le violoniste Patrice Fontanarosa, elle devient rapidement sa partenaire privilégiée. Isabelle Grégoire est accompagnatrice au conservatoire supérieur de Paris ainsi qu'à l'ENM de Bourg-la-Reine / Sceaux.

Stéphane Causse est né en 1967. Également premier prix de violon et de musique de chambre du CNSMP, il a suivi l'enseignement de G. Jarry, G. Poulet et J.-J. Kantorow.

Lauréat de divers concours internationaux, Stéphane Causse est

membre, depuis 1991, de l'orchestre de l'Opéra de Paris. Titulaire depuis 1988 du C.A., il enseigne à l'ENM de Bourg-la-Reine / Sceaux.

Au programme : *Sonates* de Richard Strauss, Gabriel Fauré, pièces diverses.

Prix des places : 80 F, 60 F, 40 F.

Concert organisé avec le concours des ACBS (Association des parents et amis du conservatoire), au profit du fonds d'aide aux élèves.

## Semaine des jeunes musiciens

**Du 30 novembre au 5 décembre**  
**tous les jours à 20 h**

Ces concerts d'élèves et d'étudiants, à l'Auditorium de l'ENM, vous permettront de découvrir ou retrouver la diversité des pratiques au sein du conservatoire, du chant choral aux orchestres, des instruments solistes au jazz, du chant lyrique à la musique ancienne.

En ouverture : une soirée consacrée à Poulenc, par la classe de chant d'Odile Pietti, le 30 novembre à 20 h.

Programme détaillé sur demande à l'ENM.

## Concert pour Noël

**Le 17 décembre 1998 à 20 h 30,**  
**en l'église St-Gilles de Bourg-la-Reine.**

Au programme : *Œuvres pour orchestre*, et *Stabat Mater* de Rossini, pour solistes, chœurs et orchestre, par les étudiants de la classe de chant, les chœurs et l'orchestre de l'ENM.

L'orchestre sera dirigé par Jean-Luc Tourret, et les chœurs auront été préparés par Emmanuèle Dubost.

Prix des places : 80 F, 60 F, 40 F.

**Renseignements et réservations :**  
**ENM**  
**tél. 01 41 87 22 32**

# Bibliothèque municipale

**Exposition : "Jour de fête au château"**



**vez, oyez  
gents damoiselles et damoiseaux**

La bibliothèque municipale présente aux enfants  
du 2 au 28 novembre 1998  
une exposition ludique sur la période féodale :

## Jour de fête au château

... ou 2-4 heures dans un château-fort  
au 13ème siècle.

Elle se compose :

- de panneaux
- de maquettes
- de jeux (puzzle, blasons)
- d'un château-fort (dans lequel les enfants peuvent entrer pour lire, jouer ou entendre des histoires)
- de costumes ...



... lors preux chevaliers et belles princesses, empruntez le pont-levis et entrez dans la plus haute tour du château durant tout le mois de novembre.

## Le bibliothème de novembre

Pour accompagner l'exposition "Jour de fête au château", une sélection de romans historiques ayant pour cadre le Moyen Âge sera présentée à la section adultes.

## Rendez-vous jazz à la bibliothèque

Rencontre avec Patrice Caratini à propos de sa création sur Louis Armstrong *Darling Nelly Gray*.

**Jeudi 10 décembre à 19 h.**  
**Entrée libre.**

**Bibliothèque municipale**  
**7 rue Honoré de Balzac**  
**Tél. 01 46 61 66 10**



# Novembre aux Gémeaux

**Le jour se lève, Léopold !**

de Serge VALLETTI

Mise en scène : Jacques NICHET /  
Théâtre National de Toulouse Midi-  
Pyrénées

Première en Ile-de-France

(...) Valletti aime les mots. C'est son divertissement. Sa langue fait des tours et des détours, elle dérive, dérape, sort de la route. Elle nous donne le tournis et le vertige.

Dans cette fable du bord de mer, l'homme n'est peut-être qu'une épave échouée sur le sable. Sa langue n'est qu'une coquille vide. Le poète Valletti ramasse ces coquillages : son jeu, à lui, est de les peindre. Et, naïvement, il trace avec un petit pinceau à poil, l'image d'un phare naïf dans la nuit, un phare

pour tenter de dissiper les dangers obscurs qui nous guettent tous.

Valletti aime la vie, dans ce qu'elle a de mystérieusement naïf et de nécessairement factice. "Y a bien que pour mourir que l'expérience sert à rien".  
Devant la mort, à la fin, il ne reste que le bruit des vagues et le silence des hommes...

**Jacques Nichet**



Photo : Serge Assier

Du mardi 24 au samedi 28 novembre à 20 h 45 et dimanche 29 novembre à 17 h - Grand Théâtre

Réservations au théâtre  
Les Gémeaux  
Tél. 01 46 61 36 67



## Caratini Jazz Ensemble *Darling Nelly Gray*

Création

Variations sur la musique de Louis Armstrong

Avec Patrice Caratini, artiste associé aux Gémeaux

*Darling Nelly Gray* se présente comme un concert-spectacle qui nous parle des temps du jazz naissant. Ce concert ouvre un cycle que j'ai appelé "Les grands textes du jazz" et que je souhaite consacrer aux grands inventeurs du jazz. L'idée est de construire une série de

concerts sur les "textes" mythiques de l'histoire du jazz, transmis depuis un siècle par le disque, et de proposer au public d'entendre ces œuvres réécrites et jouées par des musiciens d'aujourd'hui. Louis Armstrong, génie du XX<sup>e</sup> siècle, inaugure ce cycle. Sur quelques-unes de ses compositions, de ses improvisations, des thèmes

qu'il aimait interpréter, de l'instrumentation ou des modes de jeu liés à son époque, je propose avec les solistes du Jazz Ensemble, une approche personnelle de la musique que l'on pouvait entendre à Chicago ou à New York à la fin des années vingt et dont le trompettiste de la Nouvelle Orléans fut l'incontestable héros.

**Patrice Caratini**

Patrice Caratini : contrebasse et direction

Stéphane Guillaume : saxophones ténor et soprano, clarinettes, flûtes  
Christophe Monnot : saxophones baryton, alto et soprano  
André Villéger : saxophones alto et soprano, clarinette  
Pierre Drevet : trompette  
Claude Egéa : trompette et bugle  
Denis Leloup : trombone  
Patrice Petitdidier : cor  
François Thuillier : tuba  
David Chevallier : guitare  
Alain Jean-Marie : piano



François Merville : batterie  
Vendredi 4, samedi 5, vendredi 11 et samedi 12 décembre à 21 h 30 -  
Réservations au théâtre  
Les Gémeaux  
Tél. 01 46 61 36 67



## 18<sup>e</sup> FOIRE AUX SANTONS

et Crèches de Provence

DU 4 AU 13 DÉCEMBRE 1998

À L'ANCIENNE MAIRIE DE SCEAUX  
PLACE DE L'ÉGLISE

Renseignements : Service Communication  
de la Ville de Sceaux, tél. 01 41 13 33 40

# Séance publique du 30 septembre 1998

## Aménagement et urbanisme

### Centre de la Petite Enfance du quartier Charaire

**Le Conseil a :**

approuvé des avenants aux marchés de travaux passés pour l'opération de restructuration-extension du Centre de la Petite Enfance du quartier Charaire.

**Voté à l'unanimité.**

### Nettoyage des bâtiments communaux

**Le Conseil a :**

approuvé l'avenant n°2 au marché de nettoyage des bâtiments communaux conclu avec la société EUROPROPR.

**Voté à l'unanimité avec 3 abstentions.**

### Alignement rue des Clos-Saint-Marcel

**Le Conseil a :**

approuvé le partage, entre la Ville et les époux Haghiri, des frais de rédaction de l'acte notarié portant cession au profit de M. et Mme Haghiri d'une bande de terrain de 19,45 m<sup>2</sup> sise 27 ter, rue des Clos-Saint-Marcel au prix de 11 670 F HT et précisé que le montant de la dépense est fixé à 620 F.

**Voté à l'unanimité.**

## Voirie

### Travaux d'assainissement rue Pierre Curie et rue de la Marne

**Le Conseil a :**

- approuvé le dossier de consultation des entreprises relatif à la construction d'une canalisation d'eaux usées et la reprise des branchements des riverains rue Pierre Curie entre le sentier des Milans et la rue du Docteur Thore et la réhabilitation de la canalisation d'eaux usées de la rue de la Marne, entre les rues Jean-Joseph Mouret et Yvonne à Bourg-la-Reine,
- autorisé le maire à lancer l'appel d'offres restreint et à solliciter de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une subvention au taux maximum pour la réalisation de cette opération.

**Voté à l'unanimité.**

### Viabilité de la rue Pierre Curie

**Le Conseil a :**

- approuvé le dossier de consultation des entreprises relatif à la réfection de la viabilité de la rue Pierre Curie dans sa partie comprise entre la rue du Docteur Thore et la rue Guynemer,
- autorisé le maire à lancer l'appel d'offres restreint ainsi qu'à signer le marché à intervenir.

**Voté à l'unanimité.**

## Transports

### Tarifs du réseau urbain de transports en commun

**Le Conseil a :**

fixé les tarifs du réseau urbain de transport en commun applicables au 1<sup>er</sup> octobre 1998 comme suit :

- billet unitaire 6,70 F
- carnet 10 billets 30,00 F
- carnet 10 billets 1/2 tarif 15,00 F
- Carte mensuelle 89,00 F
- Carte mensuelle 1/2 tarif 44,50 F

**Voté à la majorité avec 3 votes contre.**

## Affaires financières

### Décisions modificatives

**Le Conseil a :**

adopté les décisions modificatives n°3 du budget de la Ville, exercice 1998.

**Voté à l'unanimité.**

### Conventions de réservation de trésorerie

**Le Conseil a :**

approuvé le renouvellement de la convention de réservation de trésorerie souscrite auprès du Crédit Local de France Banque pour un an à compter du 2 octobre 1998 et autorisé le maire à la signer.

**Voté à l'unanimité.**

**Le Conseil a :**

approuvé le renouvellement pour un an à compter du 2 octobre 1998 de la convention de réservation de trésorerie souscrite auprès de la Société Générale et autorisé le maire à la signer.

**Voté à l'unanimité.**

### Imputation de dépenses

**Le Conseil a :**

décidé que des panneaux de rue et poteaux de signalisation de voirie ainsi que du matériel de puériculture acquis au cours de l'exercice 1998 ont la nature de dépense d'investissement et que les factures correspondantes doivent être imputées en section d'investissement.

**Voté à l'unanimité.**

## Personnel communal

### Cours de français pour adultes Rémunération des intervenants

**Le Conseil a :**

décidé de rémunérer les professeurs assurant les cours du soir pour les adultes en difficulté d'apprentissage de français sur la base du taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par le personnel de l'Éducation nationale (taux actuel 113,76 F).

**Voté à l'unanimité.**

### Collecte sélective des déchets Emploi d'ingénieur subdivisionnaire

**Le Conseil a :**

décidé la prolongation d'un emploi de non-titulaire dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective des ordures ménagères à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1998 jusqu'au 31 décembre 1998.

**Voté à l'unanimité.**

**Le Conseil a :**

décidé à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1998 la création d'un emploi d'ingénieur subdivisionnaire et adopté le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 1998 modifié.

**Voté à l'unanimité.**

### Crèche départementale de la rue du Lycée à Sceaux Mise à disposition d'une puéricultrice hors classe

**Le Conseil a :**

adopté le projet d'avenant à la convention relatif à la mise à disposition du Département des Hauts-de-Seine, de Mme Annie Nimer, puéricultrice hors

classe titulaire, pour assurer la direction de la crèche départementale, rue du Lycée à Sceaux pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1998.

**Voté à l'unanimité.**

## Affaires culturelles

### Délégation de service public relative à l'exploitation du cinéma Trianon

**Le Conseil a :**

approuvé le cahier des charges relatif à l'exploitation du cinéma Trianon, autorisé le maire à lancer une procédure de délégation de service public concernant cette exploitation.

**Voté à l'unanimité.**

Il a ensuite procédé à la désignation des membres de la commission chargée d'ouvrir les plis, constituée ainsi qu'il suit :

M. Jaillard, Mme Brault, M. Allardi, Mme Lepagnol, Mme Horeau-Garapon (titulaires),

Mme Laulan, M. Laurent, Mme Robin, M. Chiché, M. Deslandes (suppléants).

### DÉCISIONS DU MAIRE

**Le Conseil** a entendu le rapport de M. le Premier Adjoint concernant les décisions prises par le maire en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

### QUESTIONS DIVERSES

M. le Premier Adjoint a donné lecture d'un communiqué concernant le pavillon Lurçat, sis 2 bis boulevard Desgranges.

“ Le 27 mai 1998, des demandes de permis de construire d'une part, de démolir d'autre part, ont été déposées par la société IMMOCI pour la propriété du 2 bis boulevard Desgranges.

Le permis de construire portait sur la construction de 3 maisons doubles totalisant 6 logements. Compte tenu de l'indépendance des procédures de permis de construire et de démolir, et du fait que le projet satisfaisait au règlement du plan d'occupation des sols, le permis de construire, après instruction par les services de la Direction Départementale de l'Équipement, a été délivré le 17 septembre 1998.

Son arrêté stipule toutefois que la mise en œuvre de ce projet reste assujettie à la délivrance du permis de démolir.

Le permis de démolir portait quant à lui sur un pavillon d'architecture contemporaine édifié en 1956 par l'architecte André Lurçat, associé à son confrère Albert Michaut.

Ce pavillon avait d'ailleurs été repéré de longue date par l'architecte des Bâtiments de France et cité, à ce titre, dans le rapport d'étude de M. Bailly portant sur l'extension du périmètre de la ZPPAUP.

Une visite de la propriété a été organisée à l'initiative de la mairie le 11 juin dernier.

Y assistaient notamment :

- Mme Mahaux de la Direction régionale des Affaires culturelles,
- M. Benilan, architecte des Bâtiments de France, Directeur du service départemental de l'Architecture,
- un architecte du CAUE 92.

Il s'agissait en l'espèce pour le maire d'obtenir un avis qualifié sur la qualité de l'immeuble et sur ses chances d'être retenu pour un classement au titre des Monuments historiques, et sur l'opportunité de soumettre ce point au conseil municipal du 25 juin ainsi que cela avait été envisagé, parallèlement à la démarche engagée alors pour le “Château de l'Amiral”.

Les personnes assistant à la visite ont montré un intérêt certain pour la valeur architecturale de cette construction. Mme Mahaux a cependant fait savoir, quelques jours plus tard, que ce pavillon ne possédait pas les caractéristiques suffisantes pour faire l'objet d'une inscription, précisant par ailleurs que cette démarche se justifierait par contre pour les maisons construites par André Lurçat, rue Paul Couderc.

Le 3 septembre 1998, le maire a reçu une délégation conduite par le président de l'association des Amis d'André Lurçat, Albert Joly, architecte des Bâtiments civils et Palais nationaux et auteur d'une monographie sur André Lurçat. Celle-ci comprenait également des représentants d'associations locales.

Au cours des échanges intervenus dans ce cadre, il est alors apparu que seule une procédure d'instance de classement pouvait permettre de s'opposer de façon certaine à la démolition du bâtiment, ce dont M. Joly est totalement convenu. Or, cette initiative relevant de la DRAC, elle ne pouvait, compte tenu des délais de convocation de la Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique (COREPHAE) être prise avant l'expiration du délai d'instruction du permis de démolir, soit le 27 septembre 1998.

C'est pourquoi le maire a décidé de refuser le permis de démolir en s'appuyant notamment sur l'avis défavorable à la démolition émis par l'architecte des Bâtiments de France, en sa qualité de Directeur du service départemental de l'Architecture, dans le cadre d'une consultation non obligatoire au plan réglementaire car hors périmètre de protection d'un monument historique.

Il avait été ainsi entendu que le délai légal de réponse à un recours éventuel contre cet arrêté de refus de permis de démolir (2 mois) devrait être mis à profit pour recueillir les avis de spécialistes éminents en matière d'architecture contemporaine et mettre en œuvre une procédure d'instance de classement, dans la mesure où elle se justifierait.

Nous avons déjà reçu deux avis confirmant l'importance du rôle joué par André Lurçat dans l'architecture contemporaine, et par là défavorables à cette démolition, l'un formulé par le Directeur de l'Architecture et du Patrimoine, l'autre par le Directeur de l'Institut français d'Architecture (IFA). La réponse étant arrivée aujourd'hui même (NDLR : le 30 septembre).

Par ailleurs, une pétition de plus de 200 noms est parvenue en mairie en faveur du maintien de la maison du 2 bis boulevard Desgranges et de son environnement paysager.

La décision du maire de donner suite ou non au recours amiable susceptible d'être introduit par le promoteur et éventuellement par le propriétaire actuel dépendra donc essentiellement de la position que prendra la Direction régionale des Affaires culturelles. En effet celle-ci, pour être retenue sans faire encourir de risques financiers excessifs à la Ville, devra nécessairement prendre la forme d'une instance de classement au titre des Monuments historiques.”

### QUESTIONS ORALES

**Le Conseil** a entendu les questions orales et les réponses qu'y a apportées M. le Premier Adjoint et qui ont concerné :

- l'aménagement des carrefours rue Houdan - avenue de la Gare, place du Général de Gaulle - avenue de Camberwell,
- le projet de piste cyclable avenue Jean Perrin,
- l'éclairage de la Coulée verte,
- le Plan de déplacement urbain,
- une note de service, signée du Secrétaire général, à l'attention des agents des écoles relative à l'obligation du port de la blouse durant les heures de travail.

**Prochaine séance publique du Conseil municipal jeudi 26 novembre à 19 h 30, à la mairie.**

# Opinion des groupes de la majorité municipale

## Groupe UDF

### Solidarités

Il y avait en juillet dernier, à Sceaux, 142 bénéficiaires du RMI, soit 0,8% de la population de la ville. Au niveau du Département, le nombre était de 23 500, soit 1,7% des habitants des Hauts-de-Seine. Le taux de notre ville est certes moitié moins important que celui de l'ensemble du Département. Mais il n'est pas non plus négligeable, et est loin d'être le plus bas de toutes les communes des Hauts-de-Seine.

La "réputation" de notre ville, telle que je l'entends trop souvent à Nanterre, au sein même du Conseil général, est trop souvent celle d'une ville "paisible", "favorisée" voire "bourgeoise", habitée par des gens "heureux et sans problème"... et qui, finalement, n'aurait besoin de rien ! Sans pour autant tenir un discours catastrophiste qui ne correspondrait pas à la réalité, je m'emploie en permanence à tempérer cette vision quelque peu idyllique des choses. Il y a en effet urgence à montrer aux uns et aux autres, et aux Scéens en particulier, qu'au sein même de leur relative prospérité, certains de leurs concitoyens sont en réelle difficulté, que des familles ne parviennent plus à payer le prix de leur loyer et de la restauration scolaire, que d'autres tirent le "diable par la queue" pour préserver la chance de leurs enfants de fréquenter des établissements scolaires considérés comme de très bon niveau.

L'une de nos priorités est, depuis longtemps déjà, de traiter de la manière la plus personnalisée possible les cas, toujours différents les uns des autres, de familles ou de personnes en difficulté. C'est pourquoi nous nous réjouissons que, depuis quelques semaines, tous les postes d'assistantes sociales de notre ville soient enfin pourvus par le Conseil général.

Les difficultés commencent le plus souvent avec le chômage, qu'il surgisse en pleine force de l'âge ou qu'il s'installe à perte de vue dans la vie des jeunes adultes. La Ville a initié de longue date des actions d'accompagnement, notamment des jeunes, dans cette difficile reconquête de l'emploi. Le plus souvent, et c'est encourageant, ces actions se développent en intercommunalité. Aujourd'hui, nous voulons aller plus loin en proposant, là aussi, un suivi personnalisé des personnes en difficulté dans le domaine de l'emploi. C'est la raison d'être d'"Objectif Emploi", initiative animée par Christian Lancrenon, conseiller municipal délégué, et que nous soutenons avec détermination.

Notre chance est d'avoir su rester une ville à échelle humaine, une communauté où les solidarités doivent pouvoir s'exprimer de façon personnalisée sans obligatoirement passer par de lourds cheminements administratifs qui ignorent le plus souvent les spécificités des situations individuelles. C'est l'une des ambitions pour "mieux vivre ensemble" que nous formons pour Sceaux et les Scéens.

Philippe Laurent  
Président du groupe UDF

Adjoint au maire, conseiller général des Hauts-de-Seine

## Groupe RPR et Apparenté\*

### Conscience civique

Quand ces lignes seront lues, le conseil municipal aura pris (à l'unanimité ou, au moins, à la majorité) une délibération apparemment anodine sur l'organisation - à titre expérimental - d'une collecte des "déchets verts" et sur la fixation du prix de vente des sacs de stockage pour les usagers. Apparemment seulement car, avec cette décision, se joue la dernière scène du premier acte d'une pièce dont nous sommes tous les acteurs et qui n'est pas près de quitter l'affiche : la collecte sélective des déchets ménagers.

Ce premier acte a vu s'instaurer, en avril dernier, à la fois la mise en conteneurs de nos ordures ménagères et, surtout, leur tri pour que les emballages (verre, carton, plastique, métal) et une bonne partie du papier ne soient plus destinés à l'incinération, coûteuse et polluante, mais au recyclage industriel, source d'économie et de protection de l'environnement.

Il a vu également la mise en place d'une collecte périodique, aussi symbolique qu'efficace, des déchets toxiques dont les piles et batteries sont les produits phare. Et ce, au moindre coût, du fait du caractère non permanent de ce service.

Il voit, en cet automne, démarrer une collecte spécifique de ces "déchets verts" dont les occupants de pavillons pas encore adeptes du recyclage local par compostage savent combien il est compliqué de s'en débarrasser, sauf à les brûler (interdit) ou à les mettre discrètement dans le bac marron des déchets putrescibles (interdit et contraire à l'esprit de la collecte collective).

Certes, d'aucuns réagiront au fait que les sacs destinés à recevoir cette catégorie de déchets seront vendus à un prix correspondant à l'achat du sac et au traitement de son contenu alors qu'on aurait pu envisager une prise en charge par la collectivité. Possible, mais la plupart de nos concitoyens concernés ne devraient y voir qu'une solution bien pratique pour résoudre le problème que leur cause la jouissance d'un cadre de vie enviable.

*Tri-logis*, le journal de la collecte sélective à Sceaux, distribué fin octobre dans les boîtes aux lettres, en parle de manière très positive. Comme il fait ressortir que les Scéens sont plutôt de bons élèves en matière de tri. "Plutôt" seulement, car il y a depuis peu un léger fléchissement de notre score (17 % de déchets recyclés après qu'une pointe à 20 % a été atteinte).

Alors, continuons le combat ! L'enjeu et l'objectif sont connus. À notre conscience civique de faire le reste.

Christiane Girardot  
Conseiller municipal délégué aux Espaces verts  
Membre de la commission de l'Environnement

\* Président : Jean-Louis Oheix, Premier adjoint

# Opinion des groupes de l'opposition municipale

## Aimer Sceaux ensemble

**Sceaux - ville vivante et généreuse,  
où se déploie l'énergie de 110 associations sportives,  
culturelles, de loisir, de quartier, sociales, humanitaires...**

Jeunes et moins jeunes s'y dévouent et, beaucoup, libérés des contraintes professionnelles y consacrent la plus grande partie de leur temps.

Elles sont une excellente école de vie en société par leur organisation, la

définition de leur projet, le travail en commun et la pratique du service ; tout cela dans un esprit d'accueil à l'autre avec ses différences et ses richesses.

Elles rendent notre société plus humaine en aidant les plus démunis.

Elles tissent des liens étroits entre leurs membres et créent ainsi dans la ville une chaîne d'amitié très favorable à l'épanouissement de chacun.

Elles peuvent aussi (notamment les associations de quartier) jouer un rôle d'information auprès de la mairie sur les problèmes rencontrés ;

elles ont un droit d'expression de leurs souhaits en ce qui concerne leur environnement ; elles doivent être associées à la réflexion commune sur l'avenir de Sceaux. Elles contribuent puissamment à la prise de conscience de l'identité des quartiers et de la ville.

Elles participent grandement par leurs initiatives à l'animation de Sceaux. Ainsi, dès la rentrée de septembre, une manifestation : la journée contre la mucoviscidose, une exposition sur "les Mariés de l'An VI" par l'association de quartier du Cœur de Sceaux sans compter les réunions festives (l'association des Blagis avec dégustation de crêpes par exemple) et pour octobre la Foire gastronomique aux Blagis par l'association des commerçants ainsi que de nombreuses conférences notamment autour de Bernadotte et Désirée Clary... on ne peut tout citer, tant la vitalité des associations est grande.

Les associations auront à jouer un rôle de plus en plus important dans les années à venir : les temps de loisirs augmentant progressivement ; il faudra les encourager car elles ont une capacité d'intégration essentielle. Si elles permettent, en effet, de s'adonner ensemble à des activités qui plaisent et de développer des dons jusqu'alors inutilisés dans le travail, elles peuvent surtout contribuer à valoriser les personnes en leur permettant d'utiliser leurs compétences variées au service des autres ; elles leur donnent un rôle, une place dans la société.

Ce foisonnement d'associations ajoute un attrait de plus à notre ville déjà gâtée par la richesse de son patrimoine architectural et végétal.

#### À propos du quartier des Blagis

En question orale, nous évoquerons de nouveau, lors du prochain conseil municipal, le problème des logettes (abris pour conteneurs) qui ne sont pas réglementaires et la nécessité pour la municipalité d'exiger de la SCIC qu'elle construise des locaux de rangement des poubelles pour la salubrité publique.

M. Carle, M. Quintin, P. Pattée, Y. Logeay, C. Lepagnol, F. Chiché

## La Gauche Unie à Sceaux

### Jeunesse, jeunesse

Nous lisons toujours avec plaisir les deux pages de *Sceaux magazine* intitulées "Jeunesse". Il est bien agréable de voir que la rampe de roller est installée. Arrêtez-vous le samedi ou le dimanche pour regarder évoluer les mordus de roller. Il y a de quoi être impressionné par leur agilité et la passion qu'ils mettent à pratiquer ce sport.

Nous avons le même enthousiasme à imaginer la prochaine installation de la salle de musique amplifiée dans laquelle pourront se faire des répétitions qui pour certaines avaient lieu jusqu'à présent dans des endroits inadaptés.

Bravo aussi dans le magazine du mois d'octobre à ce carnet de route qui montre comment se rapprochent des jeunes en Europe. Belle leçon de tolérance et d'ouverture qui fait du bien.

Toutes ces choses réelles et réussies font plaisir. Il y en a d'autres qui sont tout aussi réelles et peuvent paraître sans intérêt mais qu'il serait bon de traiter.

Plusieurs jeunes de Sceaux nous ont alertés sur le fait que lorsqu'ils voulaient organiser une fête ou un anniversaire avec de nombreux invités, la ville ne leur offrait rien. Bien sûr, il y a la Halle des Blagis ou le CSCB mais cette fois-ci, c'est le centre de Sceaux qui répond absent.

Tout le monde n'a pas à Sceaux une maison suffisamment grande pour accueillir beaucoup de monde pour une fête. Et pour ceux des jeunes qui habitent Sceaux dans un appartement et qui souhaitent se retrouver un soir, dans leur quartier, il n'y a rien.

Comme pour la musique amplifiée, il vaut mieux offrir un local adapté plutôt que de laisser s'installer des pratiques qui causeront forcément des nuisances.

Une cohabitation réussie entre les générations (jeunes et moins jeunes) est un gage de bien-être dans une commune. Cela se prépare et s'entretient sans relâche.

Anne Ballereau, Patrick Deslandes, Jean-Louis Muscagorry

## Citoyens à Sceaux

### Un groupe scolaire qui aurait besoin d'un "coup de jeune"

Dans l'éditorial du numéro de septembre, M. le Maire a présenté la rentrée scolaire sous un jour flatteur : "Sceaux prend un coup de jeune (...) nombreux enfants dans nos écoles ; création de nouvelles classes (...) – résultat de sa politique pour rajeunir la population de Sceaux.

La réalité dans le groupe scolaire du centre apparaît moins souriante : école élémentaire : 16 classes aux effectifs importants, une cour de récréation trop petite pour accueillir l'ensemble des écoliers (2 périodes de récréation se suivent avec pour conséquence des perturbations sonores pour les cours des autres enseignants), disparition de la pièce de détente pendant la pause de midi des enfants en cas de pluie, absence d'infirmier pour un établissement de 462 enfants ; trois services successifs à la cantine, avec pour les enfants du troisième service, un temps de repas réduit certains jours au strict minimum ! Des problèmes similaires sont rencontrés dans l'école maternelle du centre.

Si nous partageons la philosophie de M. le Maire quant à l'intérêt de maintenir à Sceaux un équilibre entre les générations pour le dynamisme et l'attrait de notre ville, il nous paraît évident que cette politique doit s'accompagner d'une réflexion et d'une vision à moyen terme sur l'aménagement et / ou l'extension des groupes scolaires, sur la "carte scolaire locale" cohérente pour une répartition des enfants entre les différents groupes (concentration des dérogations sur l'école du centre ; recours aux fausses adresses...). Nous ne sommes pas contre un groupe scolaire important au centre à condition de lui donner les moyens d'un fonctionnement satisfaisant. Or, faute d'un choix clair en ce sens, la gestion est assurée au jour le jour ou plutôt rentrée après rentrée.

Des solutions existent. Nous pensons que les difficultés actuelles résultent du choix fait (à une époque où cela pouvait se justifier) de supprimer l'école de garçons et d'en attribuer une partie à la MJC. Lorsque la municipalité a décidé de mener une politique volontariste de rajeunissement de la population, il eût fallu qu'elle anticipât les conséquences en programmant une récupération de ces espaces, en transformant le parking en cour de récréation et en aménageant des circulations entre les différents bâtiments du groupe scolaire. Il n'est pas trop tard. Il est urgent d'engager cette restructuration (l'aménagement des garages municipaux rue des Imbergères peut aussi constituer une solution).

Demeure le problème de locaux associatifs et culturels souvent promis et jamais réalisés.

Notons que pour les autres groupes scolaires, le problème ne se pose pas pour l'instant au Petit-Chambord qui va pouvoir bénéficier des locaux libérés par l'école polytechnique féminine et aux Blagis où la situation est actuellement satisfaisante. Au Clos-Saint-Marcel, on arrive à saturation...

À suivre pour mieux anticiper !

Claire Horeau-Garapon



# Petite chronique du temps passé

Comme l'an dernier, les Amis de Sceaux proposeront chaque mois, de novembre à mai, dans ces colonnes, un souvenir lié à l'histoire de notre ville, petite chronique du temps passé, à travers des extraits d'articles de presse ou d'études historiques. C'est ainsi que dans les prochains numéros, nous nous promènerons de l'Ancien régime au XX<sup>e</sup> siècle, d'un reportage consacré à une double exécution capitale sur la place de l'église à la recherche des arbres centenaires qui subsistent dans nos jardins ou dans nos rues.

Cette reprise de notre chronique est l'occasion de rappeler que les Amis de Sceaux sont une association locale ouverte à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la ville, qu'ils détiennent un "petit morceau" de cette histoire : documents, souvenirs personnels, témoi-

gnages, gravures... ou qu'ils soient curieux de la connaître au travers de publications, d'expositions, de recherches, de conférences, de visites. L'association les accueille bien volontiers, étudiants ou enseignants, personnes actives ou retraitées, pour les informer (des permanences ont lieu le samedi après-midi dans la "salle du fonds local" de la bibliothèque municipale) ou pour les associer à des activités. En effet, l'association a non seulement vocation à collecter, à inventorier, à rechercher tout élément susceptible d'enrichir l'histoire de Sceaux : mais elle a aussi pour rôle de faire connaître aux Scéens ce qui fait leur mémoire collective. Nous vous attendons donc avec plaisir.

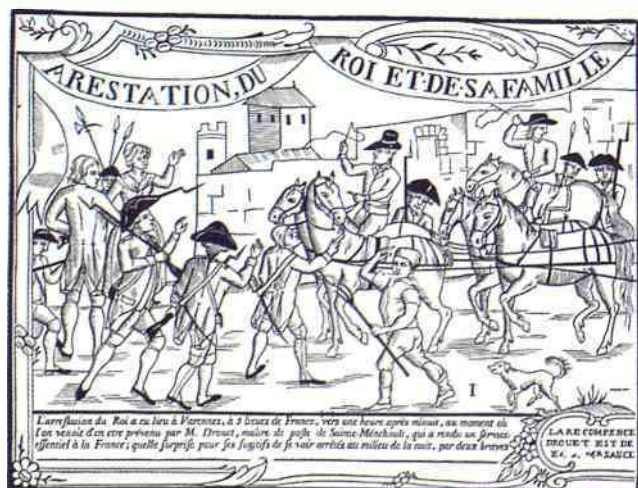
Thérèse Pila  
Présidente des Amis de Sceaux

## Sceaux aux temps révolutionnaires

### Le 27 décembre 1790

Les habitants de Sceaux déclarèrent à la municipalité qu'ils voulaient, en vertu des décrets de l'Assemblée nationale, et vu l'égalité établie entre tous les citoyens, que la distribution du pain bénit fût faite dans l'église avec la même égalité entre tous les habitants, sans distinction quelconque. Toutefois, reconnaissants envers la personne de "M. Bourbon-Penthièvre, dont ils recevaient journellement des secours", ils entendaient que ce prince fût excepté, voulant qu'il lui soit, "comme ci-devant, présenté une part de pain bénit, suivant la grandeur dudit bénit", et que le reste, y en eut-il plusieurs, fût coupé, à la vue du public, par portions égales, et distribué, sans aucune différence et préférences, aux habitants qui se trouveraient dans l'église.

Ce vœu, présenté en forme de requête, fut accepté par la municipalité et, en conséquence, notifié au curé et aux marguilliers.



### Le 21 juin 1791

C'est en apprenant la fuite du roi que la population de Sceaux s'est "mise en alerte" et rendue au château pour y saisir les armes qui s'y trouvaient.

Le corps municipal, ayant le maire à sa tête et accompagné d'un détachement de la garde nationale, se mit en marche vers le château, pour s'emparer des deux canons qui en ornaient les premières grilles, et des différentes armes qui pouvaient y être déposées. On y trouve, outre ces deux canons, dont les affûts étaient brisés, un autre petit canon, de "très petit calibre, monté sur un affût faible et proportionné à sa grosseur", et un fusil, dont le garde général dit n'avoir pas besoin. Il avait déjà prêté en 1789, à la garde nationale sept fusils qu'on ne lui avait pas rendus.

D'après V. Advielle : Histoire de la ville de Sceaux.



Gravure : l'arrestation de Louis XVI et sa famille à Varenne.

# Élections des parents d'élèves aux conseils d'écoles

Les 16 et 17 octobre ont eu lieu les élections des représentants des parents d'élèves au sein des conseils d'écoles maternelles et élémentaires.

Le nombre de parents ainsi élus est égal au nombre de classes de chaque école.

Le taux de participation a été de 50,8 % (identique à celui de 1997) sur l'ensemble des écoles de la ville. Les listes présentées par la FCPE ont recueilli 53,7 % des suffrages, celles présentées par la PEEP 42,8 % et l'UNAAPE (Autonome), présente dans un seul groupe scolaire, 3,4 %.

Les sièges sont pourvus comme suit :

Écoles :	FCPE	PEEP	UNAAPE
Maternelle Petit-Chambord	2	2	-
Élémentaire Petit-Chambord	5	3	-
Maternelle du Centre	6	2	1
Élémentaire du Centre	9	5	2
Maternelle des Blagis	2	4	-
Élémentaire des Blagis	5	7	-
Maternelle des Clos-Saint-Marcel	4	3	-
Élémentaire des Clos-Saint-Marcel	7	4	-
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>30</b>	<b>3</b>

## Menus au restaurant scolaire

Les parties des menus ci-dessous en caractères gras ne concernent que les écoles primaires.

Du 9 au 13 novembre	Du 16 au 20 novembre	Du 23 au 27 novembre	Du 30 novembre au 4 décembre
<p><b>LUNDI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Potage de légumes au choix</li> <li>• Sauté de veau forestier</li> <li>• Purée d'épinards</li> <li>• Yaourt sucré, <b>yaourt aux fruits</b></li> <li>• Fruit aux choix</li> </ul> <p><b>MARDI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Carottes râpées, demi-pomelos</li> <li>• Steak haché</li> <li>• Beignets de légumes</li> <li>• Fromage au choix</li> <li>• Crêpes</li> </ul> <p><b>MERCREDI</b></p> <p>férié</p> <p><b>JEUDI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Salade verte, tomates vinaigrette</li> <li>• Cassoulet de dinde</li> <li>• Haricots blancs</li> <li>• Fromage au choix</li> <li>• Compote, <b>pêches au sirop</b></li> </ul> <p><b>VENDREDI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Salade de maïs, <b>haricots vinaigrette</b></li> <li>• Colin pané et citron</li> <li>• Gratin dauphinois</li> <li>• Suisse arôme, suisse sucré</li> <li>• Fruit au choix</li> </ul>	<p><b>LUNDI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jus de pampleousse, radis et beurre</li> <li>• Boulettes de bœuf sauce tomate</li> <li>• Semoule</li> <li>• Fromage au choix</li> <li>• Liégeois</li> </ul> <p><b>MARDI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Salade du boucher, riz au thon</li> <li>• Cordon bleu</li> <li>• Haricots verts</li> <li>• Yaourt arôme, yaourt sucré</li> <li>• Fruit au choix</li> </ul> <p><b>MERCREDI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Crêpe fourrée, saucisson brioché*</li> <li>• Brochette de dinde marocaine</li> <li>• Carottes et pommes de terre</li> <li>• Fromage blanc sucré, <b>fromage blanc pulvé</b></li> <li>• Fruit aux choix</li> </ul> <p><b>JEUDI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Repas chinois</li> <li>• Salade chinoise</li> <li>• Sauté de porc*</li> <li>• Riz cantonais et baguettes</li> <li>• Ananas au sirop, Gâteau chinois</li> </ul> <p><b>VENDREDI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Betteraves vinaigrette, avocat vinaigrette</li> <li>• Merlu sauce Dieppoise</li> <li>• Purée de courgettes</li> <li>• Fromage au choix</li> <li>• Fruit au choix</li> </ul>	<p><b>LUNDI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pâté de campagne* et cornichon, pâté de volaille et cornichon</li> <li>• Escalope de volaille au jus</li> <li>• Riz et ratatouille</li> <li>• Suisse sucré, suisse arôme</li> <li>• Fruit au choix</li> </ul> <p><b>MARDI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tomates et maïs, betteraves crues râpées</li> <li>• Jambon* (*steak haché)</li> <li>• Purée de choux-fleurs</li> <li>• Crème dessert au choix</li> <li>• Biscuit</li> </ul> <p><b>MERCREDI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concombres bulgares, chou blanc rémoulade</li> <li>• Rôti de veau printanier</li> <li>• Ébly façon pilaf</li> <li>• Yaourt sucré, yaourt arôme</li> <li>• Grillé aux pommes</li> </ul> <p><b>JEUDI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pizza, tarte au fromage</li> <li>• Colin pané et citron</li> <li>• Jardinière de légumes</li> <li>• Fromage au choix</li> <li>• Fruit au choix</li> </ul> <p><b>VENDREDI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Salade verte, endive vinaigrette</li> <li>• Spaghetti bolognaise*</li> <li>• (*omelette)</li> <li>• Fromage au choix</li> <li>• Pêches au sirop, compote pommes fraises</li> </ul>	<p><b>LUNDI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Potage de légumes au choix</li> <li>• Choucroute* garnie</li> <li>• (*charcuterie de volaille)</li> <li>• Yaourt arôme, yaourt sucré</li> <li>• Fruit au choix</li> </ul> <p><b>MARDI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Duo de carottes et céleri, tomates vinaigrette</li> <li>• Steak haché</li> <li>• Pommes noisettes</li> <li>• Fromage au choix</li> <li>• Compote, ananas au sirop</li> </ul> <p><b>MERCREDI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Saucisson à l'ail* et cornichon, roulade de volaille et cornichon</li> <li>• Filet de hocky sauce moutarde</li> <li>• Pâtes</li> <li>• Fromage au choix</li> <li>• Fruit au choix</li> </ul> <p><b>JEUDI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Endives vinaigrette, choux panachés</li> <li>• Poule sauce suprême</li> <li>• Riz</li> <li>• Fromage au choix</li> <li>• Glace</li> </ul> <p><b>VENDREDI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Macédoine mayonnaise, betteraves vinaigrette</li> <li>• Œuf dur béchamel</li> <li>• Purée d'épinards</li> <li>• Fromage blanc sucré</li> <li>• Fruit au choix</li> </ul>

\*choix pour les enfants ne voulant pas consommer de porc, ou de viande le vendredi.

## Don du sang : et si on donnait un peu de soi-même ?

Donner son sang ne présente aucun risque si vous êtes en bonne santé et âgé de 18 à 60 ans. Précédant le don, un entretien avec un médecin, strictement confidentiel et couvert par le secret médical, vérifie que vous pouvez donner votre sang.

Tout le matériel de prélèvement stérile, est à usage unique. En aucun cas vous ne pouvez être contaminé en offrant votre sang.

Par ailleurs, il est conseillé de s'alimenter avant de donner en

évitant toutefois d'absorber des matières grasses.

**La prochaine collecte de sang aura lieu à Sceaux :**

**samedi 14 novembre 1998,**

**Jardin de la Ménagerie, de 9 h à 13 h.**

**Entrée carrefour rue de Penthève, boulevard Colbert.**

Elle est organisée par l'établissement de transfusion sanguine de l'ouest francilien.

D'avance merci à tous ceux qui se présenteront.

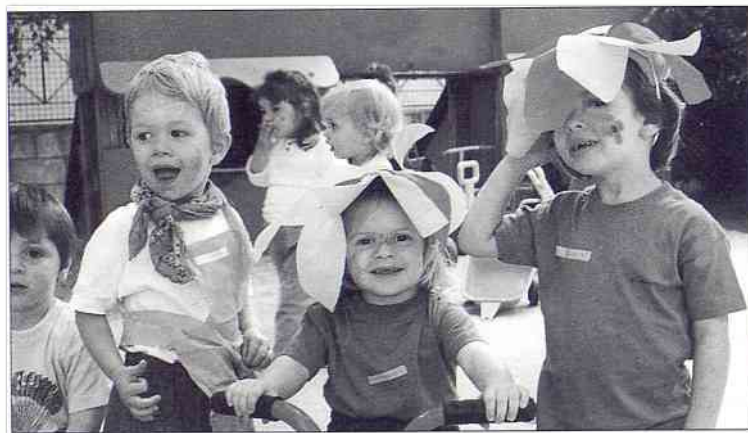
## Ça bouge chez les bébés...

Un joli jardin pour la halte-garderie des Blagis, 2 rue Léo Delibes

La halte-garderie située dans le quartier nord de la ville, qui accueille par semaine plus de 60 petits Scéens de 3 mois à plus de 3 ans, a vu son jar-

din repensé et réaménagé.

L'utilisation de nouveaux matériaux permettra aux enfants de profiter de cet espace extérieur dans un plus grand confort et avec de meilleures conditions d'hygiène.



## Objectif emploi : c'est parti !

Vous êtes demandeur d'emploi, la ville de Sceaux et l'ANPE se sont associées pour mettre en œuvre de nouvelles actions en votre faveur.

Un questionnaire vous sera adressé très prochainement, nous vous remercions de nous le retourner dans l'enveloppe pré-affranchie prévue à cette effet.

**Permanences Emploi**

Christian Lancrenon, conseiller

municipal délégué aux Relations avec les entreprises, à l'Emploi et à l'Insertion des jeunes, assurera ses permanences Emploi à la direction de l'Action sociale les lundi 9, 23 et 30 novembre ainsi que les lundi 7, 14 et 21 décembre 1998 de 9 h à 12 h.

Pour tout contact et rendez-vous, vous pouvez appeler la mairie de Sceaux au 01 41 13 33 66.

## Le siège de la Caisse nationale d'assurance vieillesse fermé pour travaux

Depuis le 26 octobre 1998, le Point Accueil Retraite, situé au 110 rue de Flandre à Paris 19<sup>e</sup>, est fermé pour travaux et ne recevra plus ses assurés.

Pour poursuivre sa politique de proximité vis-à-vis de ses assurés, la Caisse nationale d'assurance vieillesse a redéployé dès cette

date son réseau de Points Accueil Retraite.

De nouveaux lieux de réception sont donc ouverts dans la capitale et en proche banlieue.

**Pour connaître l'adresse de tous nos points d'accueil, appelez le 01 40 37 37 37.**

## 3<sup>e</sup> âge : nouveaux services au centre Leclerc

Le centre Leclerc met à la disposition des personnes du 3<sup>e</sup> âge des navettes gratuites les mercredi et vendredi matin à partir de 10 h ainsi qu'un service de livraison à domicile pour toutes les

personnes intéressées.

Pour tout renseignement complémentaire, **Mme Liliane Demichelis** se tient à votre disposition au **01 46 66 64 76.**

## Permanences

### Service social de la circonscription de la vie sociale

L'assistante sociale du secteur reçoit sur rendez-vous. Pour tout renseignement, s'adresser à la circonscription de la vie sociale - 38 rue de Fontenay à Bourg-la-Reine, tél. 01 47 02 21 41.

### Agir pour l'emploi

Hôtel de Ville - Centre communal d'action sociale - 122 rue Houdan tél. 01 41 13 33 64. Le mardi de 9 h à 11 h 30.

### SOS Psychiatrie

tél. 01 47 07 24 24.

### Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF)

Le mardi de 14 h 30 à 19 h, 2 bis avenue Jules Guesde, tél. 01 40 91 93 23.

### Association des paralysés de France

Au CSCB, 2 rue du Dr Roux, tél. 01 41 87 06 10, 1 jeudi sur 2 de 14 h à 17 h.

### Caisse d'allocations familiales, permanence administrative

Hôtel de Ville Centre communal d'action sociale - 122 rue Houdan tél. 01 41 13 33 64. Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois de 9 h à 11 h 30.

### Écoute Amitié, permanence téléphonique

Du lundi au vendredi de 15 h à 18 h tél. 01 41 41 98 61.

## Renouvellement de la plantation d'alignement avenue Sully Prudhomme

La Direction Départementale de l'Équipement des Hauts-de-Seine va entreprendre, pour le compte du Département, la première phase de renouvellement de la plantation d'alignement avenue Sully Prudhomme à compter du 2 novembre 1998.

Les anciens marronniers constituaient une structure végétale affai-

blie et dangereuse pour la sécurité des usagers. Plusieurs arbres se sont déjà abattus sur la chaussée.

Au cours de cette première phase, 75 arbres seront remplacés dont 23 ont déjà été coupés en urgence les années précédentes.

Deux autres phases seront réalisées au cours des années 1999 et 2000.

## Courons ensemble dans huit parcs des Hauts-de-Seine

Forte de son succès depuis quatre ans, l'opération sportive "Courons ensemble dans huit parcs des Hauts-de-Seine" mise en place par l'association Challenge Hauts-de-Seine et la Direction des Espaces verts du Conseil général des Hauts-de-Seine se lance à nouveau dans la course.

Cette animation sportive gratuite a lieu chaque samedi matin de 10 h à 12 h avec l'encadrement de conseillers sportifs qualifiés.

Elle s'adresse aux coureurs confirmés comme aux débutants, aux plus jeunes comme aux moins jeunes et a pour but de "faire un peu d'exercice en groupe, en prenant un grand bol d'air dans une ambiance décontractée".

Rendez-vous à 10 h au point de rendez-vous matérialisé par un panneau : "faites du sport sans



contrainte". Esplanade du Château, près de l'Orangerie à gauche.

Renseignements :  
Challenge Hauts-de-Seine  
Tél. 01 41 37 13 65

## 24<sup>e</sup> CROSS de la ville de Sceaux

Dimanche 14 février 1999 aura lieu le 24<sup>e</sup> cross de la ville de Sceaux, de 8 h à 13 h dans les rues de la ville et le parc de Sceaux. Il est ouvert à tous. L'inscription, gratuite, aura lieu à partir du lundi 1<sup>er</sup> février 1999 à la mairie.

Renseignements :

Service Communication / Relations publiques. Tél. 01 41 13 33 40

Office municipal des sports. Tél. 01 46 60 35 99.

## La collecte sélective

### Ramassages des emballages et déchets ménagers

#### Le bac vert

réservé au verre :

les bouteilles, flacons et pots en verre.

Secteur 1 : mardi

Secteur 2 : jeudi Secteur 3 : vendredi



#### Le bac bleu

réservé aux bouteilles et flacons en plastique, transparents et opaques, boîtes de conserves, canettes, bidons et aérosols vides, barquettes en aluminium, briques alimentaires, cartons d'emballages, journaux et magazines.

Secteur 1 : mardi

Secteur 2 : jeudi Secteur 3 : vendredi

#### Le bac marron

tout le reste, y compris les sacs en plastique.

Secteur 1 : lundi, mercredi, vendredi

Secteur 2 : lundi, mercredi, vendredi

Secteur 3 : mardi, jeudi, samedi



→ Les bacs vert, bleu et marron sont ramassés les jours fériés sauf le 1<sup>er</sup> mai.

### Les déchets verts

Du 2 novembre au 14 décembre 1998, une expérience est mise en place par la Ville (voir p. 5).

Les déchets verts (gazon, branchages, taille des haies) : • Société Cobater (dépôt à titre onéreux), voie des jumeaux, 94150 Rungis, du lundi au jeudi de 7 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 7 h 30 à 17 h, tél. 01 69 31 07 75 • Déchetterie gratuite d'Ivry, 44 rue Victor Hugo, 94200 Ivry/Seine, ouverte tous les jours de 10 h à 18 h, tél. 01 43 90 00 28.

Les matériaux (bois, terre) : Société Cheze (dépôt à titre onéreux), voie des jumeaux 91320 Wissous, tous les jours de 7 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h sauf le week-end, tél. 01 46 86 19 55.

### Les objets encombrants

Secteur Ouest : les lundis 16 novembre, 7 et 21 décembre. (objets à sortir pour 6 h du matin).

Secteur Est : les lundis 9 et 23 novembre, 14 et 28 décembre. (objets à sortir pour 6 h du matin).

Pour connaître votre secteur, appelez le 01 41 13 33 30.

### Les déchets toxiques

Prochain ramassage le 12 décembre de 14 h à 15 h 30 place des Ailantes, et de 16 h à 18 h, 95 rue Houdan (dans la cour des baraquements)